

La protection contre l'incendie, autre aspect du programme de conservation, est un des champs d'action les plus importants du Service forestier. Les incendies sont décelés à l'aide de patrouilles aériennes, de tours d'observation et de patrouilles routières; le Service maintient un système rapide de communication par radio et téléphone. Le Service aérien transporte la main-d'œuvre et le matériel vers les incendies dans les régions non desservies par des routes. La principale base aérienne est située au lac du Bonnet; d'autres bases, d'été celles-là, sont situées au Pas, Norway-House et Thicket-Portage. Le Service de protection contre l'incendie s'étend à une superficie totale d'environ 97,000 milles carrés.

La régénération de la forêt s'effectue principalement par voie naturelle; on a cependant planté quatre millions d'arbres au cours des cinq dernières années, en vertu de l'entente fédérale-provinciale (voir p. 478). La pépinière forestière de Pineland, établie près de Hadashville, fournit des plants destinés aux parties dénudées des terres de la Couronne, ainsi que des plants aux cultivateurs qui se proposent de créer des coupe-vent et des boisés.

La province ne possède pas d'organisme de recherche forestière, mais elle collabore avec plusieurs services fédéraux qui y maintiennent deux stations de recherche.

Le Service de la conservation du ministère des Ressources naturelles diffuse des renseignements sur tous les aspects des programmes du ministère en matière d'aménagement des ressources naturelles. Une part importante de l'œuvre du Service, particulièrement durant l'été, est consacrée à faire connaître le programme d'aménagement des forêts provinciales au moyen de films, de conférences et de brochures et en aidant à la formation et à l'action du personnel sur place. C'est ainsi que le Service appelle l'attention du public sur la grande valeur des forêts provinciales et sur la nécessité d'en faire usage à bon escient et de les protéger.

Le ministère des Ressources naturelles n'a pas de biologistes forestiers, mais il collabore pleinement avec les autorités fédérales au dénombrement et à l'enrayement des ravages causés par les insectes et les maladies.

**Saskatchewan.**—Les forêts de la Saskatchewan couvrent 117,750 milles carrés, soit 54 p. 100 de la superficie de la province, non compris les étendues d'eau. Les forêts provinciales, qui constituent 88 p. 100 de toutes les terres forestières, sont administrées par la Division des forêts, ministère des Ressources naturelles, en vertu de la loi sur les forêts. La Division des forêts est chargée d'élaborer un programme régissant tous les aspects de l'activité forestière, afin que la population de la Saskatchewan puisse bénéficier à perpétuité de cette ressource. La *Saskatchewan Timber Board*, société de la Couronne, a seule le droit de pratiquer la coupe commerciale de l'épinette blanche et noire et du pin gris sur les terres de la Couronne.

Le programme défini par les six services de la Division des forêts (Administration, Lutte contre les incendies, Inventaire, Aménagement, Sylviculture et Recherche) est exécuté dans les différentes régions sous la direction d'un surintendant régional, qui relève directement de la Division de l'administration régionale, ministère des Ressources naturelles. Cette Division donne suite aux décisions des divisions (comme celle des forêts, par exemple) chargées d'élaborer des programmes. La Division des forêts, cependant, assure la liaison entre l'administration et les régions pour mettre en œuvre les pratiques et méthodes nouvelles et en analyser les résultats.

Le dépistage et l'extinction des incendies et l'adoption de mesures préventives relèvent du Service de lutte contre les incendies. Le Service maintient un réseau de 85 tours d'observation munies d'un récepteur-émetteur. Durant les périodes de grands risques d'incendie, quatre avions survolent les régions où il n'y a pas de tours.

Afin d'en faciliter la conservation, l'aire forestière a été subdivisée en unités plus petites et plus accessibles; on a en outre construit un réseau de routes et de coupe-feu, ce qui facilite le transport des sauveteurs et permet de garder du matériel à des endroits stratégiques dans les forêts, aussi bien qu'au bureau des agents de conservation. Des équipes de réserve et un équipement lourd sont gardés en disponibilité et un groupe de 16 sauveteurs-parachutistes a été formé en 1948 pour aller combattre jusqu'à l'arrivée de renforts les incendies qui se déclarent dans les régions reculées.